

Le 15 janvier 2018



Renseignements importants :

Le programme de la carte Visa Récompenses Amazon.ca prend fin et votre compte sera fermé le 15 mars 2018.

Nous vous remercions de votre précieuse clientèle comme titulaire de la carte Visa Récompenses Amazon.ca. Nous vous adressons cette lettre pour vous faire savoir que la relation, relativement à la carte de crédit, entre JPMorgan Chase Bank, N.A. au Canada et Amazon.ca prend fin et que Chase mettra fin au programme de la carte Visa Récompenses Amazon.ca le 15 mars 2018.

Voici ce que vous devez savoir à propos de votre compte :

- À partir du 15 mars 2018, vous ne pourrez plus vous servir de votre carte pour faire de nouvelles transactions.
- Les clauses et les conditions reproduites dans la Convention de membre pour votre compte continueront de s'appliquer lorsque votre compte sera fermé.
- Le taux d'intérêt annuel de votre carte ne changera pas lorsque votre compte sera fermé.
- Après le 15 mars 2018, veuillez détruire toutes les cartes que vous détenez ou tous les chèques associés à ce compte, y compris les cartes des utilisateurs autorisés.
- Après le 15 mars 2018, vous ne pourrez plus vous inscrire pour ouvrir un nouveau compte en ligne afin de consulter l'information à propos de votre carte Visa Récompenses Amazon.ca sur Chase.ca. Si vous n'avez pas déjà de compte en ligne et que vous souhaitez avoir accès en ligne à votre compte, vous devez vous inscrire pour ouvrir votre compte en ligne avant le 15 mars 2018.

Vous pouvez continuer de faire vos paiements selon les modalités indiquées dans votre relevé mensuel

- Vous continuerez de recevoir vos relevés mensuels jusqu'à ce que le solde impayé soit réglé. Vous pourrez soit régler votre solde en entier dès réception de votre relevé ou continuer de faire les paiements selon les modalités indiquées dans votre relevé jusqu'à ce que votre solde soit réglé en entier.
- Vous pouvez mettre à jour vos renseignements de carte de crédit pour votre compte Amazon.ca et pour tous les paiements préautorisés (par exemple, pour les factures de câblodistribution ou de services publics) avant le 15 mars 2018, si vous souhaitez continuer de vous prévaloir de ces services.

Modifications apportées à votre programme Récompenses

- Vous continuerez d'accumuler des récompenses pour les achats effectués avant le 15 mars 2018.
- Si vous avez un solde de récompenses à la date de fermeture de votre compte, vous recevrez un crédit sur votre relevé pour l'intégralité du montant de votre solde de récompenses.
- Vous aurez droit à un crédit pour le solde de la valeur de vos points, calculée sur les achats effectués avant le 15 mars 2018 à un taux de conversion de 1 \$ pour 100 points. Si vous avez entre 1 et 100 points, vous recevrez un crédit de 1 \$.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous servir. Si vous avez des questions à propos des renseignements reproduits dans cette lettre ou de tout autre aspect de votre compte, veuillez appeler au **1-888-514-2015** ou consulter **Chase.ca/amazon** pour en savoir davantage.

Cordialement.
Chase